



ARRETE MUNICIPAL N°248/2022
Portant réglementation temporaire de la
circulation en raison de la fête de la
Saint-Martin

7/212.2 – SG/TL

Le Maire de la Commune de BARTENHEIM,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions des articles L2213-2 ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande des écoles maternelle « Les Lilas » et primaire « Charles Péguy » en date du 13 octobre 2022 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour le bon déroulement du défilé des lampions à l'occasion de la Fête de la Saint-Martin le jeudi 10 novembre 2022, de régler la circulation ;

ARRETE

ARTICLE 1

La circulation sera interdite, pendant le passage du défilé entre 17h15 et 18h30 le jeudi 10 novembre 2022 dans les rues suivantes :

- Place Bascons
- rue de l'Espérance
- rue Albert Schweitzer
- rue Louis Pasteur
- rue de la Croix
- rue Charles Péguy

ARTICLE 2

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sierentz,
- Brigade Verte
- Publiée au recueil des actes administratifs de la Mairie

Fait à Bartenheim, le 02 novembre 2022

Le Maire

Bernard KANNENGIESER



Publié le 07 NOV. 2022